

Lodève le 04/09/2019

ELECTIONS

Elections municipales partielles complémentaires dans la commune de Fontanès

Suite à deux démissions dont celle de Madame Tolleret, maire, le conseil municipal de Fontanès est incomplet.

Conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales il convient de procéder à une élection municipale partielle complémentaire afin de pourvoir les sièges vacants. Ainsi, le conseil municipal complet pourra procéder à l'élection du maire.

Les électeurs et électrices de la commune de Fontanès, sont donc convoqués, par arrêté préfectoral du 20 août 2019, en vue de procéder à une élection partielle complémentaire :

- Au 1er tour le dimanche 13 octobre 2019
- en cas de second tour le dimanche 20 octobre 2019

Les déclarations de candidature devront être déposées à la Sous-préfecture de Lodève, avenue de la République, sur rendez-vous par mail à l'adresse suivante :

sp-elections-lodeve@herault.gouv.fr

Pour le premier tour de scrutin : du lundi 23 septembre 2019 au jeudi 26 septembre de 9h00 à 17h00.

Le cas échéant, pour le second tour de scrutin, les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour, peuvent déposer leur candidature si le nombre de candidats présents au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir : le lundi 14 octobre 2019 de 9h00 à 16h00 et le mardi 15 octobre de 9h00 à 18h00.